

majorité régionale en faveur de la culture et de l'identité bretonne, ne plaisent pas à tout le monde ; particulièrement à des responsables de structures culturelles dont l'existence dépend beaucoup de leurs relations avec le milieu politique.

Enfin, il n'est pas interdit de supposer qu'une partie de la gauche et de l'extrême-gauche, en pleine crise d'identité, s'inventent un nouvel ennemi intérieur, un bouc-émissaire, une anti-France qui serait à même de redonner un sens à l'idée de « nation française », en quelque sorte, une récupération gauchiste du nationalisme français. On chercherait ainsi à entâcher la réputation des militants associatifs afin que l'État n'aie aucun interlocuteur valable dans la conduite de négociations, en particulier sur la signature de la Charte européenne des langues minoritaires.

Prétendre que la défense des différences culturelles puissent conduire à l'intolérance est agiter un leurre, dans le but de laisser dans l'ombre la nature intime de la société française : un apartheid social, où sont bafoués les droits élémentaires de la personne humaine ; le droit au logement, au travail et à une justice équitable, et où les acquis sociaux ne cessent d'être bradés sur l'autel de la rentabilité capitaliste³.

La langue de bois est la langue de la République

S'il est bien une exception française, c'est la logique de l'affrontement. Le président Chirac s'était prononcé en faveur d'une révision de la constitution afin de permettre à la France de ratifier la Charte européenne. Le dossier fut pris en main par le gouvernement, qui après réflexion jugea que la chose était possible. Quelques temps plus tard, le conseil constitutionnel tranchait. Il n'était pas du ressort de l'État d'accorder aux langues régionales les moyens de survivre, ni de se développer. La manœuvre servit davantage à mettre dans l'embarras le gouvernement qu'à résoudre la question. Depuis, le Président était allé féliciter les Inuits du Canada, lors de l'inauguration de leur assemblée nouvellement constituée, sans doute par nostalgie gaulliste...

La France défend avec un sentimentalisme certain les cultures minoritaires hors de son territoire, défend sa spécificité face à l'impérialisme anglo-saxon, mais ne consent pas à reconnaître sur son propre territoire des différences linguistiques... Cette

incohérence du pouvoir est très mal perçue en Bretagne.

Entre craintes et espoir

Face au mépris et au silence de la classe politique, à l'absence de débat démocratique, substitué par des campagnes de presse diffamantes, l'idée selon laquelle l'État français n'est pas réformable, et que seule une rupture avec la France pourrait garantir reconnaissance culturelle, dignité et développement, risque de trouver de plus en plus d'écho. La violence et les attentats trouvent une nouvelle justification dans une frange encore ultra-minoritaire de la population, constituant un véritable ghetto.

C'est contre cette possible dérive qu'a été lancé le 28 octobre 1999 « l'Appel de Carhaix », collectif qui a récolté l'adhésion de très nombreux citoyens et représentants de la vie culturelle bretonne, afin d'interpeler les élus et la classe politique, et refusant « que la société bretonne soit enfermée dans un cycle de violences [que nous refusons] et dans un étouffement du débat politique par le processus classique provocation-répression ; que les aspirations légitimes se heurtent sans cesse à des murs... »

Dans la confusion régnante, où les notions confondues de nationalité et de citoyenneté perdent de leurs sens, les bretons défendent depuis plusieurs décennies une « nationalité du cœur » qui ne peut nullement être exclusive comme le sont le droit du sol et le droit du sang.

La situation bretonne d'aujourd'hui est exceptionnelle (pour combien de temps?). Elle montre qu'il est possible de défendre une langue et une culture tout en restant ouvert aux autres. Elle ne demande qu'à être prise en considération, pour le bénéfice de tous les Européens.

Les Bretons ne sont pas non plus adeptes de l'indépendantisme, comme on cherche à le faire croire trop souvent. Ils ne se distinguent pas beaucoup des autres français dans leur souhait de société : inverser le rapport entre l'État et le peuple, faire reconnaître la force constructive des citoyens face à un État planificateur, désincarné et autoritaire.

Les critiques dont sont l'objet les militants bretons sont excessives et déplacées, même s'il n'est pas inutile de rappeler (particulièrement aux jeunes générations) qu'aussi noble soit la culture bretonne, sa défense ne justifie pas la souillure.

Laurent Girard

Notes :

1. Ce terme qu'utilisèrent les autonomistes semble bien sûr excessif. Si la situation bretonne n'avait rien de commun avec les pays africains quant au respect des droits de l'homme, sa dépendance était néanmoins totale.

2. Cette provocation consiste, bien sûr à comparer deux aspects d'une même personnalité et non pas deux génocides.

3. C'est le droit qui est le ferment de la société française, et non l'hérédité. On peut donc s'interroger sur les conséquences d'une justice à deux vitesses, ou encore de la remise en question des acquis sociaux (ou leur privatisation) qui garantissent l'égalité des citoyens.

Bibliographie

La Bretonnité, Une ethnicité problématique.
Pierre-Jean Simon
Terre de Brume, Presses Universitaires de Rennes, 1999



À bien y regarder, toute ethnicité est, chacune à sa manière problématique. Et la bretonnité ne l'est, sans doute, ni plus ni moins qu'une autre. De telle sorte que par un cas singulier, à travers ses particularités, c'est un problème général de notre modernité qui est abordé ici.

La bretonnité, ce serait le fait d'être breton et la manière – ou plutôt les manières qui sont assez diverses – de l'être, objectivement et subjectivement. Question, en réalité plurielle : Qu'est-ce qu'en soi être Breton? Mais qu'est-ce qu'être Breton pour les autres?

Et quels sont aujourd'hui les enjeux du passage de la bretonnité négative, liée à la situation minoritaire, à la néo-bretonnité, cette ethnicité réinventée?

Pierre-Jean Simon, docteur ès Lettres et Sciences humaines, est professeur de sociologie à l'université de Haute-Bretagne/Rennes 2.